

FICHE DE RECEVABILITE à constituer pour entrer dans une procédure de VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE Décret du 24 avril 2002)

Cette fiche est à retourner au Service commun de la Formation Continue de l'Université de Corse Pascal Paoli accompagnée des pièces suivantes :

- **Photocopie d'une pièce d'identité ;**
- **Photocopie du diplôme de plus haut niveau obtenu ;**
- **Justificatifs d'exercice d'une activité professionnelle (rémunérée ou non salariée, ou bénévole) d'une durée totale minimale de 12 mois ;**
- **CV (2 à 4 pages) ;**
- **lettre de motivation.**

Il revient au candidat de compléter sa demande en ajoutant aux pièces demandées ci-dessus tous les documents nécessaires à une meilleure lisibilité de son projet.

**Envoi par courrier : Service commun de la Formation Continue
Campus Grimaldi – Bâtiment PPDB –
20250 CORTE BP 52**

Envoi par e-mail : ottomani@univ-corse.fr

Informations complémentaires :

Lien vers le site : <http://formationcontinue.univ-corse.fr>

Téléphone : 0495450017

Cette fiche est un document préparatoire à l'initiation d'une procédure de VAE, elle précède l'entretien individuel de VAE (cf. document 'Guide VAE Université de Corse') qui détermine l'entrée dans la procédure de VAE pour les diplômés professionnalisants dont l'Université de Corse détient les habilitations.



RUBRIQUE N°3 : Pièces à joindre obligatoirement à votre demande

Attention, pour certains titres ou diplômes, il peut vous être demandé des pièces complémentaires. Merci de vous reporter au document fourni, correspondant au titre ou diplôme que vous visez s'il y a lieu.

1. Pour justifier de votre identité, vous fournissez :

- une photocopie recto/verso de votre carte d'identité
- ou une photocopie de votre passeport
- ou une photocopie de votre titre de séjour

2. Pour justifier de chacune de vos activités :

Pour vos activités salariées, vous fournissez :

- soit une attestation signée de votre employeur (modèle joint dans le document annexe)
- soit vos bulletins de salaire (les bulletins récapitulatifs annuels suffisent) si vous ne pouvez pas ou si vous ne souhaitez pas demander d'attestation à votre employeur.
- vous pouvez joindre un relevé de carrière (demandé à la CNAV des travailleurs salariés pour Paris et sa région et à la CRAM pour la province) en complément ou à la place.

Pour vos activités bénévoles, vous fournissez :

- une attestation signée par deux responsables de l'association dans laquelle vous avez exercé ayant pouvoir de signature. (modèle joint dans le document annexe).
- Cette attestation est obligatoire pour que vos activités bénévoles soient prises en compte.

Pour vos activités non salariés (libérales), vous fournissez :

- l'inscription auprès des organismes habilités et les justificatifs de la durée de cette inscription (registre du commerce ou des sociétés, registre des métiers, URSAFF ou tout autre document pouvant attester de votre activité professionnelle indépendante).

RUBRIQUE N°4 : Déclaration sur l'honneur

Cette déclaration est à remplir obligatoirement pour que votre dossier soit recevable

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e),.....,

déclare sur l'honneur que toutes les informations fournies sont exactes et que la présente candidature à la validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention du

.....(diplôme visé)

constitue l'unique demande pour ce diplôme pour la même année civile.

Je m'engage également à ne pas présenter plus de trois candidatures à la validation des acquis de l'expérience pour des diplômes, certificats ou titres différents durant la présente année civile.

Fait à,
le

Signature du candidat :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

"Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (code pénal, art.441-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende" (code pénal art.441-6).

Intitulé complet du diplôme ou titre que vous souhaitez obtenir:

Attention, vérifiez avec précision le libellé du titre ou du diplôme. Vous trouverez ces informations dans les documents annexes joints par chaque ministère ou sur le site Internet vae.gouv.fr

RUBRIQUE N°1 : Informations vous concernant

M. Mme

Nom de naissance :

Nom d'épouse :

Premier prénom :

Autres prénoms :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Pays de résidence :

Tél. domicile : Tél. travail :

Tél. mobile :

Date de naissance : Nationalité : française ressortissant européen Autre

Commune de naissance :

Département de naissance : ou pays de naissance :

Dernier emploi occupé ou dernière fonction :

Votre situation actuelle :

Exercez-vous une activité de bénévole dans une association, un syndicat?

oui non

Vous êtes actuellement:

En situation d'emploi,

CDI CDD ou Interim travailleur indépendant, artisan, profession libérale

fonctionnaire Militaire

contrat aidé ou contrat en alternance

En situation d'inactivité :

En recherche d'emploi :

Inscrit(e) à l'ANPE non oui, depuis: -1 an 1 an à - 2 ans 2 ans à - 3 ans 3 ans ou plus

Etes-vous indemnisé au titre de l'assurance chômage (ARE)? oui non

Etes-vous allocataire du RMI? oui non

Etes-vous allocataire d'autres minima sociaux que le RMI? (ASS, API, AI, veuvage, AAH...): oui non

Etes-vous reconnu travailleur handicapé? oui non

Renseignements concernant votre niveau de formation : (cochez les cases qui correspondent à votre situation)

Dernière classe suivie :

Primaire ou 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} du collège

3^{ème} ou première année de CAP ou BEP

2^{ème}, 1^{ère} de l'enseignement général ou dernière année de CAP ou de BEP

Terminale

1^{ère} ou 2^{ème} année de DEUG, DUT, BTS, ou équivalent

2^{ème} ou 3^e cycle de l'enseignement supérieur ou équivalent

Diplôme le plus élevé obtenu :

Aucun diplôme

Certificat d'étude primaire (CEP)

Brevet des collèges (BEPC), DNB ou équivalent

CAP, BEP ou autre certification de même niveau

Baccalauréat général, technologique, professionnel,

ESEU, DAEU, ou autre certification de niveau IV

DEUG, DUT, BTS ou autre diplôme de niveau III

Diplôme de niveau II : licence (ou maîtrise)

Diplôme de niveau I : master, titre d'ingénieur diplômé

(ou DESS, DEA)

Avez-vous obtenu un diplôme ou un titre à l'issue d'une formation professionnelle? Si oui, lequel :

Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu le : Dossier complet le :

N° d'identifiant :

Code du diplôme : CSP du dernier emploi occupé : niveau du diplôme obtenu à l'issue de la formation professionnelle

Décision de recevabilité :

favorable défavorable

Date de décision de la recevabilité :

RUBRIQUE N°2 : Informations concernant l'expérience salariée, non salariée ou bénévole en rapport avec le titre ou diplôme visé (en commençant par la plus récente)

① Emploi ou fonction bénévole occupée	② Nom et lieu de l'entreprise (ou autre structure) dans laquelle les activités ont été exercées	③ Secteur d'activité, de l'entreprise ou de la structure	④ Statut dans cet emploi: 1: salarié 2: bénévole 3: travailleur indé- pendant, artisan, profession libérale	⑤* Temps de travail: 1: temps complet 2: temps partiel (indiquer le nombre d'heures effectuées par mois)	⑥ Total des heures effectuées dans cette fonction ou cet emploi	⑦ Périodes d'emploi		⑧ Principales activités exercées en rapport avec le diplôme ou le titre professionnel visé
						Date de début	Date de fin	
<i>Exemple:</i> Aide à domicile	Association "Repotel" Alençon/Orne	Social, prise en charge à domicile	1	2 (20 heures par mois)	1200 h	0 1 0 3 9 9	3 0 0 6 0 2	Assistance à domicile auprès de 3 personnes âgées et 2 personnes handicapées: toilette, courses, ménage, repas

Cette page peut être dupliquée autant de fois que nécessaire
(5* la notice d'utilisation ou le document d'information sur la certification vous indiquent si le nombre d'heure doit être ou non fourni).